

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL
Séance du 29 janvier 2024**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois janvier deux-mille-vingt-quatre s'est réuni en
Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT,
Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Absents excusés : Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 décembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2023 est approuvé à
l'unanimité des présents.

1. **Délibération** : convention pour travaux de voirie avec un agriculteur de la commune

Madame Le Maire informe que la Commune fait appel à un agriculteur pour certains travaux
sur les routes communales en cas de besoin.

Sachant que la Commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce
service, et que l'agent communal n'a pas le matériel adéquat pour ces travaux,

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux
exploitants agricoles de participer aux travaux des routes communales, l'exploitant agricole
peut apporter son concours à la commune.

Pour sa participation aux travaux de voirie sur les chemins communaux, Madame Le Maire
propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 78 € de l'heure (montant calculé en
incluant les frais de carburant basés sur le prix du litre de gasoil).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de participation aux travaux sur les routes
communales avec l'agriculteur concerné.

- Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. **Arrêté** : transfert du pouvoir de police de publicité

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement
climatique et renforcement de la résilience,

Vu l'article L 581-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « plan local d'urbanisme ou document en tenant lieu » exercée par la
communauté d'agglomération de Loire Forez agglomération,

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité depuis le 1^{er} janvier
2024,

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local
d'urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet

établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité.

Considérant que dans un délai de six mois, soit avant le 1^{er} juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président,

Considérant qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Il est fait opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de publicité, au président de Loire Forez agglomération.

Article 2 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au Président de Loire Forez agglomération, et transmis au représentant de l'Etat.

3. Rythme scolaire / Rentrée 2024

Pour délibérer, le conseil municipal attend la décision du prochain conseil d'école. L'effectif pour la rentrée 2024 sera équivalent à celui de cette année soit 89 élèves

4. Point voirie

Le 18 janvier 2024, une rencontre a eu lieu, avec Monsieur Dominique FAURE, pour programmer les travaux de 2024 sur le budget fonctionnement.

Pour cette année en fonctionnement le budget est de 12 871,25€.

La commune envisage des travaux de curage des fossés, du fauchage, ainsi que des travaux aux Piards.

Le marché fauchage n'est pas encore attribué, Monsieur Dominique FAURE a fait un estimatif pour la campagne 2024 :

-Fauchage Sécurité : 1 700€

-Fauchage Débroussaillage : 4 400€

Concernant le Chemin des Piards, deux Zones à Purger : Montant des 2 purges : 5 382€

Campagne curage : Montant : 1 380€

Ce qui fera un total de 12 862 €

5. Point centre bourg

Les travaux sont presque terminés, il manque les trottoirs et la signalisation. La commune a fait mettre en urgence la signalisation de l'îlot à l'entrée de Mornand car cela était dangereux.

Les réunions de chantier reprennent le jeudi 1^{er} février 2024.

Suite à un point financier entre la société Guintolli et Monsieur Benoit VIRISSEL de Loire Forez Agglomération, l'avenant pour les travaux des trottoirs qui ont été validés par la délibération 2023-034 du 4 décembre 2023, rentre dans l'enveloppe initiale des travaux, il n'y aura donc pas de frais supplémentaires.

Madame Le Maire a demandé un devis pour l'arrachage des haies devant la mairie car elles gênent à la visibilité.

D'autre part, Madame le Maire souhaite que la commission cadre de vie se réunisse afin de prévoir des vivaces ou fleurs pour replacer la haie vers la mairie ainsi que vers la croix (route de St Paul) et vers le monument aux Morts.

Toilettes publiques sur la place de l'église : Les travaux de plomberie devraient être effectués la première quinzaine de février 2024. Un devis a été réalisé auprès de la société BTMA pour un montant de 918 € TTC soit 765 HT. Il faudra prévoir de repeindre à l'intérieur et réparer la planche de rive.

L'inauguration aura lieu le samedi 27 avril 2024.

6. Prévision travaux 2024

- Rénovation énergétique du bâtiment de l'école : pour ce faire, un diagnostic thermique a été demandé afin d'estimer par où commencer. En effet, l'école a beaucoup de déperdition d'énergie. L'isolation des combles, le changement des fenêtres et d'une porte ont été effectués en 2015-2016 mais cela n'a pas été suffisant. De plus, l'électricité n'est plus aux normes. Des demandes de subventions seront faites.
- Changement de four pour la salle des fêtes afin de pouvoir baisser le compteur à 220 volts au lieu du 380 volts, pour baisser le prix de l'abonnement.
- Stores isolants pour les fenêtres de la cantine.
- Illuminations à LED, basse consommation pour la fin de l'année.

7. Résumé du conseil communautaire du 12 décembre 2023

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 12 décembre 2023.

Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

8. Questions diverses

- Madame le Maire rappelle les élections européennes le 9 juin 2024.
- Le projet avec EPORA avance, la convention va être signée. Cela va être long, EPORA pense racheter la maison fin 2024, prévoit une dépollution en 2025 et la reconstruction en 2026-2027.
- Madame le Maire a contacté la société APM42, qui est intervenue le 19 janvier 2024, au sujet du sol de la Mairie qui est abîmé. Une réponse devrait arriver dans 15 jours.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 29 janvier 2024

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET

